

SPIP DU CP DE VALENCE : EXIT LE COORDINATEUR DES ACTIVITES CULTURELLES

SPIP 26/07

Valence, le 10/09/2024

L' UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 a appris que le CDD du poste de coordinateur des activités culturelles du CP de Valence ne sera pas renouvelé. Il s'agirait de résultats de coupes budgétaires arbitrées et assumées par la DI. Actuellement, le nombre de détenus écroués de l'ensemble des structures de l'établissement (MA, MC, SAS) dépasse les 800 détenus et la MA affiche un taux d'occupation de plus de 140% avec plus de 600 « hébergés ».

Les coordinateurs culturels jouent pourtant un rôle incontournable de soupape et de canalisation des tensions dans nos détentions. Une bonne partie des missions des anciens éducateurs pénitentiaires leur est à présent dévolue : l'accès à la culture, aux activités sportives et socio-éducatives (en assumant leur budgétisation...), la gestion de la bibliothèque et du canal vidéo interne. La charge de travail est conséquente dans les SPIP où les exigences de prestations de qualité et médiatisées sont très fréquemment réaffirmées par les cadres. L'animation et la préservation de la continuité du réseau partenarial demande un engagement conséquent. A Valence, depuis l'ouverture de la SAS, un temps plein sur ce poste était objectivement limite...

Le CP de Valence devra se passer donc de telles prestations puisque les CPIP du CP ne reprendront pas le flambeau tant ils sont noyés par la surpopulation carcérale et par la complexité de leurs missions et ceci dans le contexte actuel de crise globale de sens et des effectifs.

QUID de toutes ses missions ?

QUID de toute cette animation dans le quotidien carcéral ?

QUID de la prévention de la violence au sein du CP ?

La direction interrégionale est-elle prête à assumer le surcroît d'oisiveté à venir ?

L' UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 dénonce ce mépris pour la fonction de coordinateur des activités culturelles. Il dénote la méconnaissance du terrain par une bureaucratie déconnectée des enjeux carcéraux.

L' UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 exige que la direction interrégionale revoie sa copie. Ce poste dans notre établissement n'est pas un luxe mais une nécessité.

La DAP et les DI peuvent empiler les Plans Nationaux de Lutte contre les Violences, ces architectures ronflantes paraîtront bien dérisoires si l'on est incapable de proposer une offre culturelle, sportive et socio-éducative un tant soi-peu qualitative dans nos prisons.

Pour **L' UFAP UNSa Justice SPIP 26/07**,

F. ROUSSET.